

# RÉALISATION D'UN CAISSON VÉGÉTALISÉ

## COMPTE RENDU PÊCHE AUX CAS PRATIQUES

### JEUDI 12 MARS 2009 – SYNDICAT DE L'HERBASSE

Objet	Réalisation d'un caisson végétalisé en collaboration avec le CFPPF
Date	Jeudi 12 mars 2009
Lieu	Communes de Clérieux (26)
Organisme	Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH)
Renseignements	Adrien GUIONNET - Technicien de rivière
Personnes présentes	Cf. fichier joint



L'Herbasse, affluent de l'Isère en rive droite, est un cours d'eau torrentiel à fond mobile de 40 km de long. La crue de septembre 2008 (débit enregistré à 235 m<sup>3</sup>/s, soit une période de retour de 70 ans) a provoqué une érosion de berge dans la traversée du village de Clérieux dans le département de la Drôme. Un chemin communal et des habitations étant ainsi menacés, une déclaration de dégâts d'urgence a été effectuée. Le syndicat de l'Herbasse a ainsi engagé la réalisation d'une protection de berge en génie végétal.

La berge concernée est située en rive droite, face de la confluence avec un ruisseau intermittent, le Chalon mort, provoquant un important remous. L'enrochement en place sur cette berge n'a pas résisté à la crue et quelques blocs se retrouvent aujourd'hui dans le fond du cours d'eau.

Le Syndicat de l'Herbasse a ainsi souhaité tester la technique des caissons végétalisés. Dans le cadre de l'appel d'offre à marchés publics, le Centre de Formation Professionnelle Forestière (CFPPF) de Châteauneuf du Rhône a été retenu en tant que maître d'œuvre.



Cet ouvrage nécessite un talutage pente douce (2/3). Il combine trois techniques :

- ✓ Semelle en enrochement libre : d'une longueur de 40 m sur un mètre de large et deux de profondeur, elle permet d'asseoir l'ouvrage. Une légère pente a été conservée (10 à 15 %) afin d'éviter que l'ouvrage le surmontant ne travaille trop vers l'avant,
- ✓ Caisson végétalisé double paroi : l'ossature est composée de trois étages de longrines et de moises depuis le pied de berge sur une hauteur d'un mètre. L'ossature est progressivement remplie de terre et de branches au fur et à mesure de sa mise en place puis recouvert de géotextile (toile coco) crampillonné sur les longrines,
- ✓ Lit de plançon, plantation d'arbres et d'arbustes puis bouturage sur le talus.

L'ossature du caisson est composée de bois de mélèze dont le lent pourrissement (environ 50 ans) permet son remplacement par le système racinaire des



plantations. La principale difficulté de ce type d'ouvrage est de trouver le bon ancrage dans la berge. En terme d'entretien, un arrosage régulier (une fois par semaine) est prévu au cours des premiers mois d'été puis un recépage des saules est prévu deux ans après la livraison de l'ouvrage.

Le caisson végétalisé a été réalisé par les élèves du centre de formation du CFPF. La réalisation de cet ouvrage aura coûté environ 28 000 € HT :

- ✓ Caisson végétalisé (forfait ; 4 jours de travail) : 4900 €
- ✓ Semelle en enrochement (2 jours de travail) : 7600 €
- ✓ Terrassement (40 h de pelle mécanique) : 2920 €
- ✓ Terre et transport (14 €/m<sup>3</sup>) : 5320 €
- ✓ Fournitures diverses (géotextile, fixation, rondins de bois, bidim, plantation, etc.) : 7420 €

#### Contacts :

Adrien GUIONNET - Technicien de rivière

Julien CHAPIER - Chargé de mission

Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH)

Tél : [siabh@pays-herbasse.com](mailto:siabh@pays-herbasse.com)

Mél : 06 85 39 88 59

Philippe CAILLEBOTTE - Formateur

Centre de Formation Professionnelle Forestière (CFPF)

26 CHÂTEAUNEUF DU RHÔNE

Tel : 04 75 90 25 11

Mél : [p.caillebotte@drome.cci.fr](mailto:p.caillebotte@drome.cci.fr)